

## ANNEXE II

### PERTURBATION INTENTIONNELLE

La section de prévention du péril animalier d'Istres utilise différents moyens afin d'effaroucher les animaux présents sur la plateforme.

#### **Moyens sonores**

Un effaroucheur acoustique de type « EFTEL » mobile est mis en place sur le véhicule d'intervention.

#### **Moyens pyrotechnique :**

- lanceur Cartouche Anti Péril Aviaire (CAPA) ;
- pistolets 9mm Arminius ;
- fusils 12mm Double détonation Richardson.

#### **Armes de tir :**

- fusils BERETTA « Sylver pigeon » ;
- carabines Diana 350 magnum classic 4.5.

#### **Fauconnerie**

Des interventions régulières sont effectuées par des fauconniers qualifiés à l'aide de rapaces tels que la buse de Harris, l'épervier d'Europe, l'autour des palombes (oiseaux de bas vol) et le faucon pèlerin (oiseau de haut vol).

## ANNEXE I

### DESTRUCTIONS ESPECES PROTEGEES BA 125 D'ISTRES

Dans le cadre de la sécurité aérienne, la section de prévention du péril animalier vous demande de bien vouloir prendre en compte la régulation et la perturbation intentionnelle des espèces protégées citées ci-dessous.

#### 1. CHOUCAS DES TOURS (*Corvus monedula*)

##### 1.1 Observation

La présence de ces oiseaux à l'intérieur de l'enceinte de la base est assez importante et leur observation régulière. Les dortoirs à l'Ouest de la plateforme, provoquent des transits dans l'axe de piste réguliers matin et soir, additionnés à la population locale nichant (hangars aéronautique ESTS). Leur nombre les rend dangereux pour la navigation aérienne.

##### 1.2 Destruction des animaux

Le tir dans les hangars est effectué à l'aide d'une carabine à air comprimé afin de ne pas porter atteinte aux infrastructures.

Le tir dans les zones aéronautiques est effectué à l'aide d'un fusil calibre 12 cartouches billes d'acier.

##### 1.3 Capture par la fauconnerie

Les interventions régulières sont effectuées par des fauconniers qualifiés à l'aide de rapaces tels que la buse de Harris, l'épervier d'Europe, l'autour des palombes (oiseaux de bas vol) et le faucon pèlerin (oiseau de haut vol).

Par tir ou par capture des rapaces, les prélèvements sont décomptés dans les registres dédiés au suivi des prélèvements. Elles sont ensuite notifiées dans le bilan récapitulatif des prélèvements de l'année en cours.

#### 2. GOELAND LEUCOPHEE (*Larus michaellis*)

##### 2.1 Observation

Durant les périodes de reproduction transit et survol dans toutes les directions au-dessus de la plateforme, quelques-uns sont cantonnés et nichent à l'Est de la base aérienne.

Ils se posent sur la piste et les voies de circulation durant les épisodes pluvieux. La taille et le poids de ces oiseaux rendent dangereux la navigation aérienne :

- deux collisions volatiles recensées sur la plateforme d'Istres en 2015 ;
- une collision volatile recensée sur la plateforme d'Istres en 2016 ;
- une collision volatile recensée sur la plateforme d'Istres en 2020.

##### 2.2 Destruction des animaux

Si les actions d'effarouchements acoustiques et pyrotechniques sont inefficaces, le tir dans les zones aéronautiques est effectué à l'aide d'un fusil calibre 12 cartouches billes d'acier.

##### 2.3 Capture par la fauconnerie

Les interventions régulières sont effectuées par des fauconniers qualifiés à l'aide de rapaces tels que la buse de Harris, l'autour des palombes (oiseaux de bas vol) et certains gros faucons (oiseaux utilisés en vol à vue).

Par tir ou par la capture des rapaces, les prélèvements sont décomptés dans les registres dédiés à leur suivi, puis sont ensuite notifiées dans le bilan récapitulatif des prélèvements de l'année en cours.

### 3. MOUETTE RIEUSE (*Chroicocephalus ridibundus*)

#### 3.1 Observation

Le survol des mouettes rieuse s'effectue dans toute les directions au-dessus de la plateforme lors des éclosions d'insectes. Le risque de collisions est important.

#### 3.2 Destruction des animaux

Si les actions d'effarouchements acoustiques et pyrotechniques sont inefficaces, le tir dans les zones aéronautiques est effectué à l'aide d'un fusil calibre 12 cartouches billes d'acier.

#### 3.3 Capture par la fauconnerie

Les interventions régulières sont effectuées par des fauconniers qualifiés à l'aide de rapaces tels que la buse de Harris, l'épervier d'Europe, l'autour des palombes (oiseaux de bas vol) et le faucon pèlerin (oiseau de haut vol).

Par tir ou par la fauconnerie, les captures sont décomptées dans les registres dédiés au suivi des prélèvements. Elles sont ensuite notifiées dans le bilan récapitulatif des prélèvements de l'année en cours.

### 4. FAUCON CRECERELLE (*Falco tinnunculus*)

#### 4.1 Observation

Le survol des faucons crécerelle s'effectue à la verticale de la plateforme ils posent sur la piste ainsi que sur toutes les zones herbeuses dans l'enceinte de la base aérienne. Le lieu de nidification est situé aux abords de la plateforme aéronautique. Le risque de collisions est important, (huit collisions volatiles recensées sur la plateforme d'Istres entre 2015 et 2019).

#### 4.2 Destruction des animaux

Le tir de destruction à l'aide d'un fusil calibre 12 ne sera mis en œuvre qu'en cas de danger extrême pour les aéronefs et après la mise en œuvre des actions d'effarouchements acoustiques et pyrotechniques.

Par tir, les captures sont décomptées dans les registres dédiés au suivi des prélèvements. Elles sont ensuite notifiées dans le bilan récapitulatif des prélèvements de l'année en cours.

### ANNEXE III

#### MESURE PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE, EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION

La section de prévention du péril animalier d'Istres a mis en place diverses actions afin d'éviter tout impact défavorable sur la population des espèces concernées.

Dans le cadre de la sécurité des vols et de la sensibilisation aux risques de collisions animalières, les agents de prévention sensibilisent régulièrement les pilotes et les usagers de la plateforme lors de briefing. :

- mise en place d'un plan de fauchage et d'entretien des espaces verts du site de la BA 125 en adéquation avec les directives de lutte contre le péril animalier et la conservation de l'Outarde Canepetière ;
- mise en place d'un plan de gestion des couverts végétales afin d'éviter la construction de nid des espèces concernées sur la plateforme aéronautique ;
- mise en place de protection grillage et changement d'une fenêtre afin d'éviter les nichés des choucas dans le hangar ESTS.

En liaison avec le CEN (Conservatoire d'espèces naturels) PACA et dans le cadre de la conservation de l'Outarde Canepetière, la Section Prévention du Péril Animalier de la BA 125 participe au dénombrement des Outardes Canepetière et Gangas (2016 et 2019).

**Les agents de péril animalier sont sensibilisés sur les conséquences d'une régulation non maîtrisée sur les espèces protégées et chassables.**

Les animaux régulés ou trouvés morts sont entreposés dans un congélateur et transférés vers une société d'équarrissage.

## ANNEXE IV

### PERSONNELS HABILITES A EFFECTUER LES ACTIONS DE REGULATION MENEES SUR LES SPECIMENS D'OISEAUX PROTEGES SUR LE SITE DE LA BASE AERIENNE 125

Monsieur BECARD Samuel	Responsable de la SPPA, fauconnier/référent péril animalier de la Base aérienne 125
Melle ROSSIGNOL Claire	Agent cadre, agent péril animalier/fauconnier
Sergent BOURGADE Frédérique	Agent cadre, agent péril animalier/référent péril animalier de la Base aérienne 125
Monsieur DURIGON Gaël	Agent péril animalier/Fauconnier
Melle BOURGUIGNON Sarah	Agent péril animalier/Fauconnier
CAL RABINEAU Clément	Agent péril animalier
CAL COURT Amélie	Agent péril animalier
AVI PATUREL Maxence	Agent péril animalier

## ANNEXE V

### ESPECES OBSERVEES SUR LE SITE DE LA BASE AERIENNE 125

#### Bilan ornithologique

- Milan noirs (*Milvus migran*) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Busard st martin (*Circus cyaneus*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) ;
- Œdicnème criard (*Burhinus oedicephalus*) ;
- Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;
- Alouette des champs (*Alauda arvensis*) ;
- Alouette calandre (*Melanocorypha calandra*) ;
- Choucas des tours (*Chalcophaps indica*) ;
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) ;
- Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) ;
- Héron garde boeuf (*Bubulcus ibis*) ;
- Héron cendré (*Ardea cinerea*) ;
- Circaète jean Leblanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Goéland leucophaé (*Larus michahellis*) ;
- Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) ;
- Hironde des rivages (*Riparia riparia*) ;
- Hironde rustique (*Hirundo rustica*) ;
- Martinet noir (*Apus apus*) ;
- Huppe fasciée (*Upupa epops*) ;
- Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) ;
- Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) ;
- Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ;
- Pie bavarde (*Pica pica*) ;
- Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) ;
- Faisan de colchide (*Phasianus colchicus*).

#### Espèces occasionnelles signalées sur la base d'Istres

- Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) ;
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ;
- Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) ;
- Engoulevent d'Europe (*Caprimus europaeus*) ;
- Flamant rose (*Phoenicopterus roseus*) ;
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) ;
- Grande aigrette (*Ardea alba*) ;
- Coucou geai (*Clamator glandarius*) ;
- Aigle de bonelli (*Aquila fasciata*) ;
- Chouette chevêche (*Athene noctua*) ;
- Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ;
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ;
- Chouette effraie (*Tyto alba*) ;
- Ganga cata (*Pterocles alchata*) ;
- Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) ;

- Pie grièche (*Lanius collurio*) ;
- Grand-duc (*Bubo bubo*) ;
- Vautour fauve (*Gyps fulvus*) ;
- Vautour percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*) ;
- Cigogne noire (*Ciconia nigra*) ;
- Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) ;
- Cochevis huppé (*Galerida cristata*) ;
- Alouette calandelle (*Calandrella brachydactyla*) ;
- Gravelot à collier (*Charadrius alexandrinus*) ;
- Tadorne de belon (*Tadorna tadorna*) ;
- Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) ;
- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*).

### **Bilan mammalogique**

- Lièvres ibériques (*Lepus granatensis*) ;
- Sangliers (*Sus scrofa*) aux abords de la plateforme a été signalée ;
- Blaireau (*Meles meles*) ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*).